## Organigramme modules de formation à la psychothérapie psychanalytique

Les modules organisés deux fois l’an sous l’égide de l’EFPP-ARPAG[[1]](#footnote-1). Son comité désigne un groupe de travail représentant les diverses pratiques de ses membres : institutionnelle et privée, psychanalytique et psychothérapeutique, individuelle et groupale, médicale et psychologique. Ce groupe désigne un responsable en son sein.

Ce groupe a la charge de soutenir l’organisation des modules. Il recueille les propositions et établit le programme. Il veille à ce qu’au sein des équipes de formateurs soit présents à parité des psychothérapeutes et des psychanalystes, si possible médecins et psychologues, professionnels travaillant en institution et en cabinet privés, pratiquant en individuel et en groupe.

**Organe responsable** : Les comités EFPP-ARPAG, référant à leurs AG quand nécessaire.

**Exécutif :** un groupe de travail constitué de 3 à 7 membres EFPP-ARPAG[[2]](#footnote-2)1 avec une représentation paritaire de psychothérapeutes et de psychanalystes représentant si possible les diverses pratiques de ses membres : institutionnelle et privée, individuelle et groupale, médicale et psychologique.   
Leur mandat est de trois ans, renouvelable une fois.

Ses charges :

* Définition du cadre général : financement, cohérence du projet.
* Réflexion sur la méthodologie et les objectifs des modules de 4 jours, espace de collaboration et de recherche spécifiques entre membres EFPP insérés dans des pratiques diverses.
* Soutien à l’organisation des modules et recherche de responsable de module.
* Diffusion des formations proposées via la plateforme PFPP.
* Organisation de la Journée des formateurs comme un espace de recherche sur la psychothérapie psychanalytique et sur la formation.
* Gestion des questions juridiques et politiques (Ex. contacts avec les autres institutions de formation ; validation de la formation)
* Archivage des listes des participants aux formations.

**Financement :** L’EFPP crée un compte formation où sont versées les finances d’inscription aux modules. Une fois déduites d’éventuelles charges administratives, le montant des inscriptions est restitué aux formateurs.

**Responsable de module :** Chaque responsable propose un thème et constitue une équipe. Il transmet les informations nécessaires à la diffusion de l’offre à la plateforme PFPP.

**Formateurs :** membres certifiés EFPP ou membres ARPAG. Chaque équipe est composées de deux psychothérapeutes et deux psychanalystes.

**Journée des formateurs :** Une journée des formateurs est organisée par le groupe de travail à l’issue de chaque module. Cette journée est un espace de recherche et de formation sur la psychothérapie psychanalytique. D’éventuelles publications pourront être envisagées.

Elaboré par les comités EFPP-ARPAG-CPL-CPRS le 29 mai 2018. A soumettre aux AG EFPP et ARPAG en septembre 2018.

1. Une collaboration avec le CPSR est souhaitée. Ses modalités pourront être discutées suite à l’AG du CPSR de mars 2019. [↑](#footnote-ref-1)
2. [↑](#footnote-ref-2)